



ameva

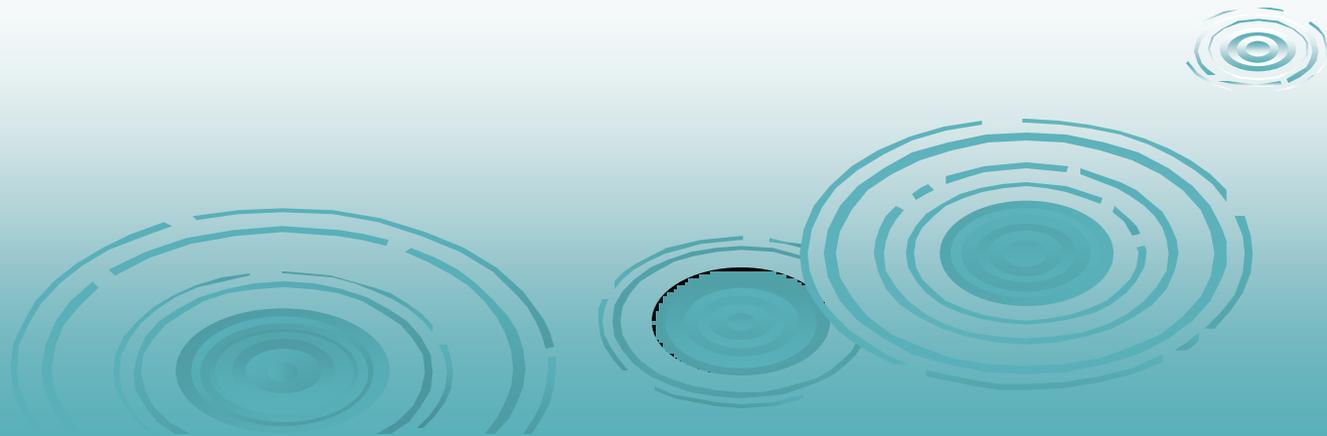
Aménagement et
valorisation du bassin
de la Somme

La restauration des cours d'eau sur le bassin de la Somme

Mercredi 18 juin 2014

Le Syndicat mixte *AMEVA*,

Etablissement public du bassin versant de la Somme



Les Inondations de 2001



Quelques chiffres

- ✓ 1100 personnes évacuées
- ✓ 108 communes touchées
- ✓ Plus de 2 mois d'inondation
- ✓ 200 millions d'euros de dommages



Le Syndicat Mixte AMEVA aujourd'hui

Etablissement Public Territorial de Bassin

Arrêté du 30 mai 2013

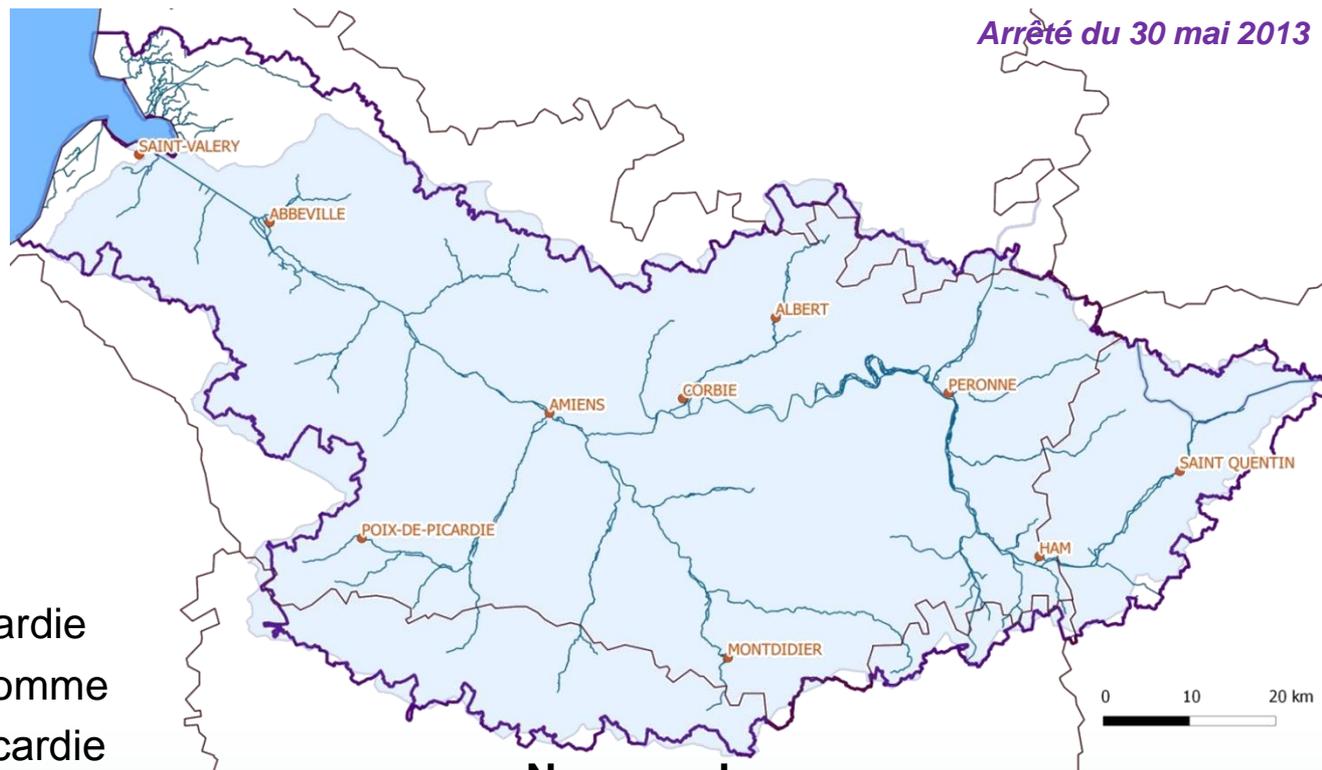
Bassin versant de 6500 km²

Réseau hydrographique
1000 km de cours d'eau

Périmètre de l'AMEVA :
833 communes

Nos partenaires

- Le Conseil Régional de Picardie
- Le Conseil Général de la Somme
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- La DREAL
- Le FEDER
- Le FEADER
- La Chambre d'Agriculture de Picardie
- Le CEPRI
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
- La Fédération départementale de la pêche 80 ...



Nos membres

- Le Conseil Général de la Somme
- Le Conseil Général de l'Aisne
- Le Conseil Général de l'Oise
- 34 EPCI
- 13 ASA
- 33 communes isolées

Le Syndicat Mixte AMEVA aujourd'hui

Olivier MOPTY
Directeur

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Marie-Paule BOUCHEZ
Responsable administrative et financière

Karine CRÉANCY
Gestion / Comptabilité / Paie

Céline SURPLIE
Administratif / Conventions

Jean-Paul LUCAS
Administration Eau / Assainissement

SAGE
Schéma
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

Gestion des milieux aquatiques et des zones humides

ÉTUDES DE PROGRAMMATION

Hervé DAVION
Chargé de projet

Emilie GUÉRIN
Chargée d'étude

MATAER
Mission d'Assistance
Technique Rivières

Bilal AJOUZ
Technicien
MATAER

**Clément
CARPENTIER**
Technicien
MATAER

**Quentin
RIVARD**
Technicien
MATAER

NATURA 2000

**Maité
GODEFROY**
Chargée de mission
Selle/Avre

**Geoffrey
MÉRÉSSE**
Chargé de mission
Somme

Virginie SENÉ
Chargée de mission
Somme/Avre

Risques d'inondation

Recrutement à
venir

SATESE
Service d'Assistance
Technique aux Exploitants
de Stations d'Épuration

**Jean-Louis
DEVERRE**
Responsable du
SATESE

Francis CHOQUET
Technicien SATESE

**Quentin
DELBARRE**
Technicien SATESE

SATANC
Service d'Assistance
Technique Assainissement
Non Collectif

SATEP
Service d'Assistance
Technique Eau Potable

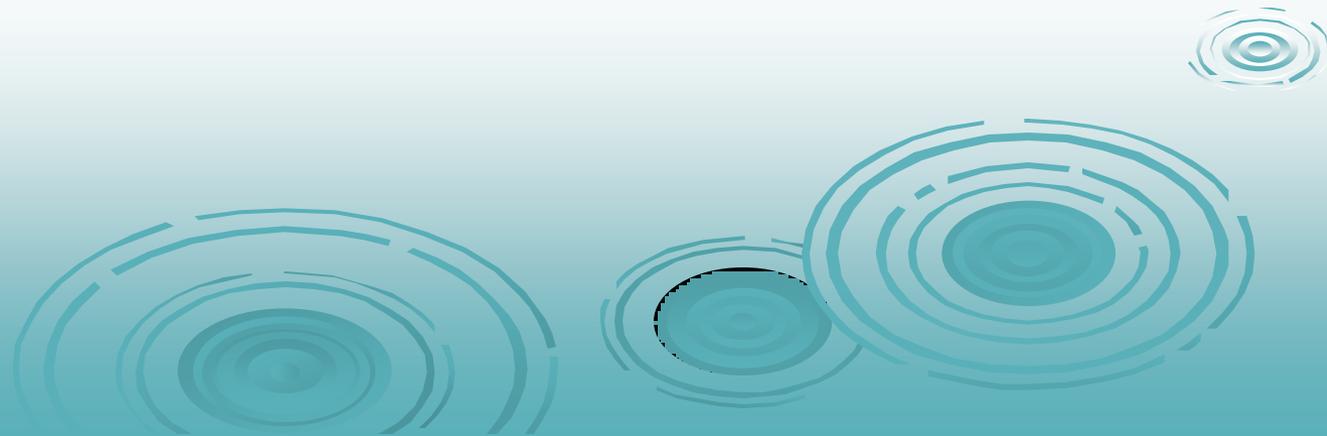
Sabine ROGIER
Responsable des Assistanes Techniques

Recrutement en
cours

Mélanie LECLAIRE
Animatrice SAGE
Haute Somme

Caroline ROHART
Animatrice SAGE
Somme aval et
Cours d'eau côtiers

La gestion des cours d'eau sur le bassin de la Somme



Une diversité d'acteurs

La majorité des cours d'eau du bassin de la Somme sont non domaniaux : le lit et les berges appartiennent aux propriétaires riverains.

Plusieurs types de structures assurent l'entretien et l'aménagement de ces rivières.

➤ **Communautés de communes : 5**

➤ **Syndicats Intercommunaux : 11**

➤ **Associations Syndicales (Autorisées ou Constituées d'office) : 14**



Le PAPI et le Plan Somme

- APRES LE PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS 2003-2007...
- ...LE PLAN SOMME : PROGRAMME D' ACTIONS 2009-2013
- 2 AXES :



➡ AXE I : *Concilier la lutte contre le risque inondation et la protection des milieux aquatiques*

➡ AXE II : *Atteindre le bon état écologique des masses d'eau*

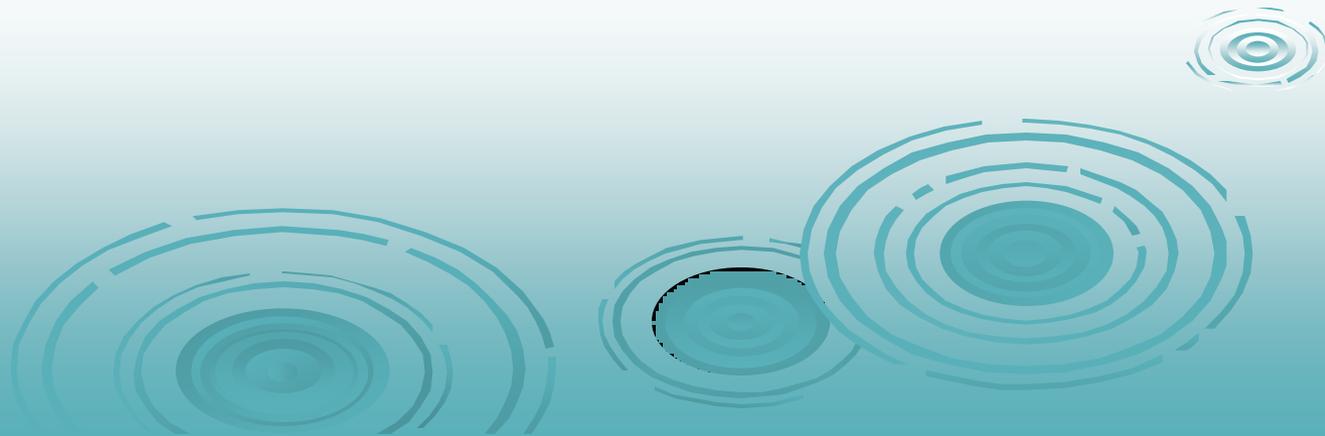
Crédits engagés dans le Plan Somme: 34 M€

■ PARTENARIAT



Restauration des cours d'eau

Les études de programmation, un préalable indispensable

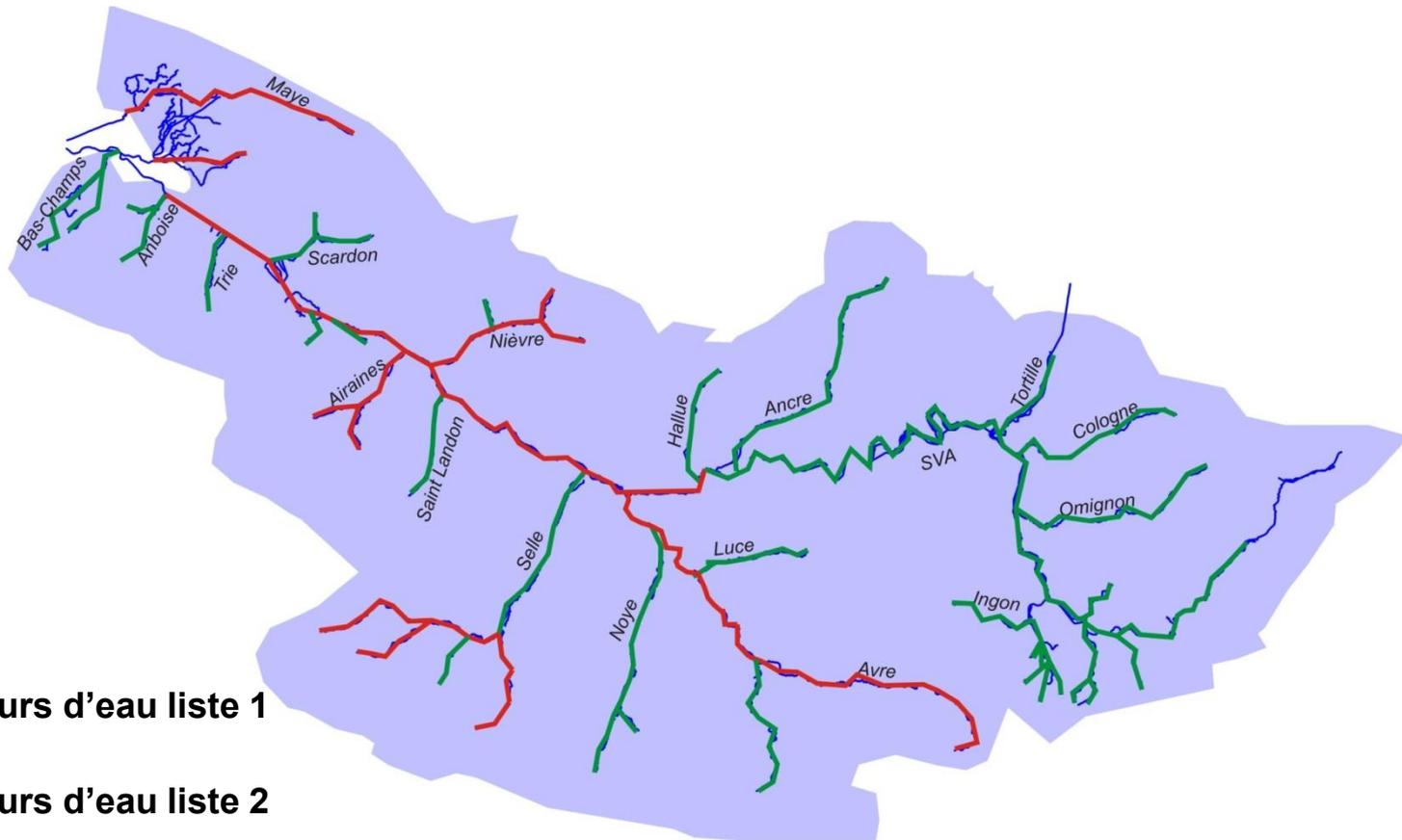


Des enjeux forts et des objectifs à atteindre

➔ DCE / SDAGE Artois-Picardie : **Bon état écologique pour 2015**

→ *66 % des masses d'eau de la Somme = bon état écologique pour 2015*

➔ Article L.214-17 du Code de l'Environnement : classement des cours d'eau en 2 listes (arrêté du 20 décembre 2012)



Les plans de gestion Pourquoi ?

Dans le cadre du Plan Somme, chaque gestionnaire de cours d'eau du bassin de la Somme peut bénéficier du financement d'un plan de gestion à hauteur de 80 %.

- **Appréhender** les problèmes d'inondation existants
- **Restaurer et maintenir** les cours d'eau dans leurs fonctionnalités naturelles en tenant compte des usages existants afin d'atteindre le bon état écologique pour 2015
- **Doter le gestionnaire** d'un outil opérationnel lui permettant de mettre en œuvre une gestion intégrée de la rivière
- **Élaborer les dossiers réglementaires** (dossiers « Loi sur l'Eau » et DIG)

➔ *Éléments pris en compte et exemple de rendu*

POIX

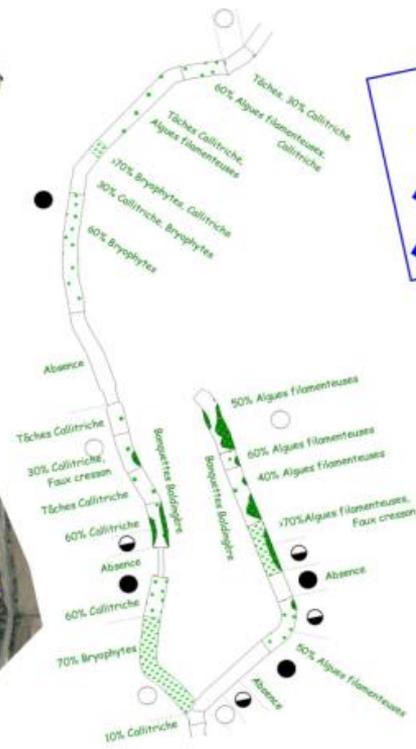
Poix de Picardie / Blangy sous Poix

Tronçon P2-1

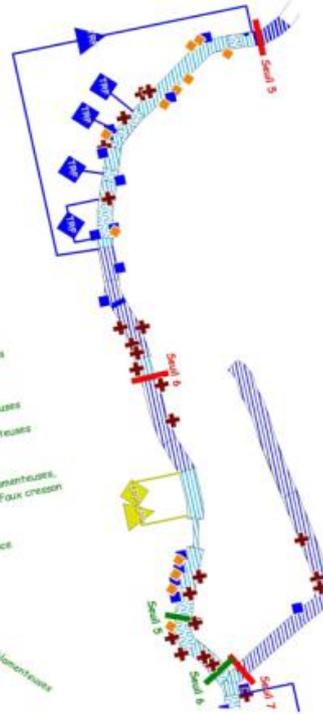
OCCUPATION DES SOLS ET RIPISYLVE



OMBRAGE ET VEGETATION AQUATIQUE



FACIES D'ECOULEMENT ET HABITATS



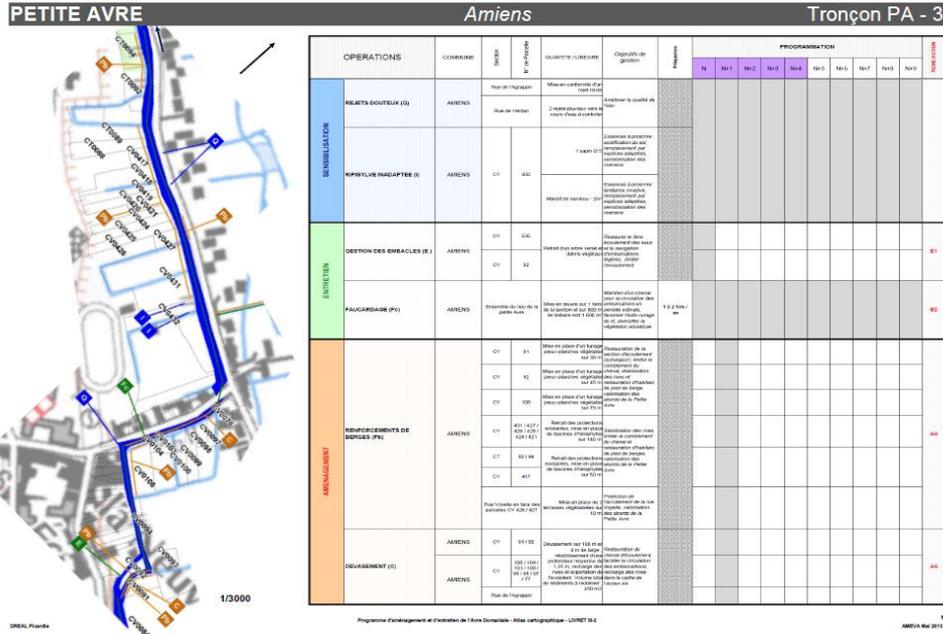
SUBSTRATS DE FOND ET ETAT DES BERGES



La restauration des cours d'eau

DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX

Programme / cartographie des opérations



AM RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ TRANSVERSALE ET DE LA DYNAMIQUE FLUVIALE

L'enlèvement de l'axe domaniale constitue une préliminaire majeure sur le domaine d'étude. Même si la situation apparaît à de nombreux endroits irréversible, des opérations de retrait de merlons et de reprise des rives en pente douce peuvent être menées sur certains tronçons. Elles concernent uniquement l'amont du réseau sur un linéaire total de 2 650 m (tronçons AD 1 et AD 2, au niveau des communes Thennes et Thiézy-Géron).

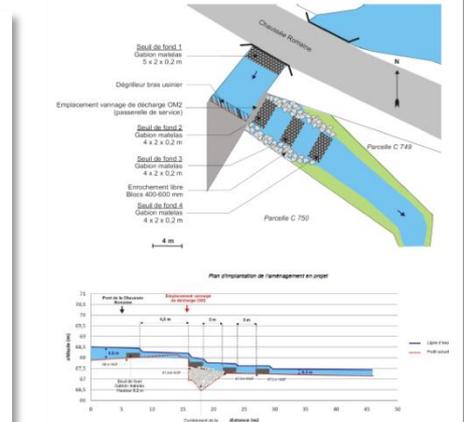
D'un point de vue hydraulique, l'action A1 aura pour objectifs :

- De restaurer une continuité transversale avec les zones humides implantées en lit majeur
- D'améliorer les capacités d'autocharge de la rivière en restaurant des sections d'écoulement adaptées (recharge et stabilisation des banquettes sédimentaires)
- De limiter l'implantation du rat musqué.

D'un point de vue biologique, la reprise des berges en pente douce permettra de restaurer une ripisylve adaptée avec le développement spontané de roselières submersibles en pied de rive (travaux potentiels pour la faune piscicole), complété par des opérations de plantations (action A2).

Plusieurs documents cochant soulignent la nécessité de mettre en œuvre ce type de mesure sur le réseau hydrographique : le SCNNE Artois Picardie « Restauration et réhabilitation des berges, restauration de la mineure et des annexes alluviales », le PCPO de la Somme « Création / aménagement de frayères à brochets, reprofilage des rives » ou encore le SED Physique « Ajustement de boudoirs de curage, mise en place d'épis déflecteurs pour diversifier les écoulements ».

L'action A1 entraînera des modifications du profil en travers du lit mineur de l'Avre, ces travaux sont soumis à autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

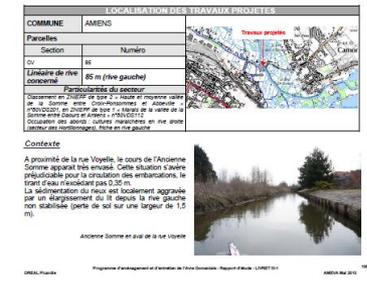


1. Localisation et descriptif des travaux

1.1. Tronçon AD 1-4 : Commune de Thennes



1.6. Ancienne Somme : Commune d'Amiens, mise en place de fascines d'élophylites



Fiches techniques détaillées des interventions

ELABORATION DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

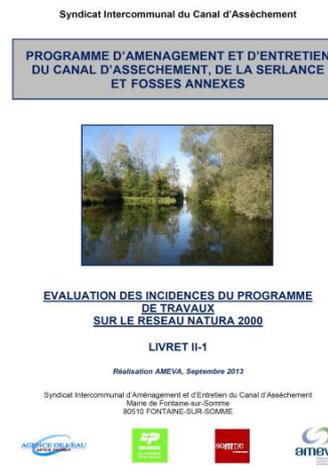
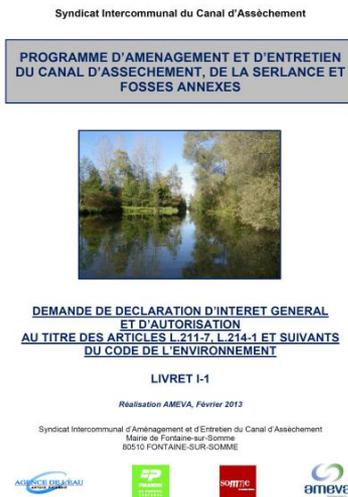
➔ **Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (article L.211-7 du CE)**

Intervention de la collectivité sur le domaine privé, nécessité d'une DIG pour la mise en œuvre du programme de travaux

➔ **Procédure Loi sur l'Eau (articles L214-1 et suivants du CE)**

Pour les travaux concernés par la nomenclature de l'article R214-1 du CE

➔ **Evaluation des incidences du programme sur le réseau Natura 2000**



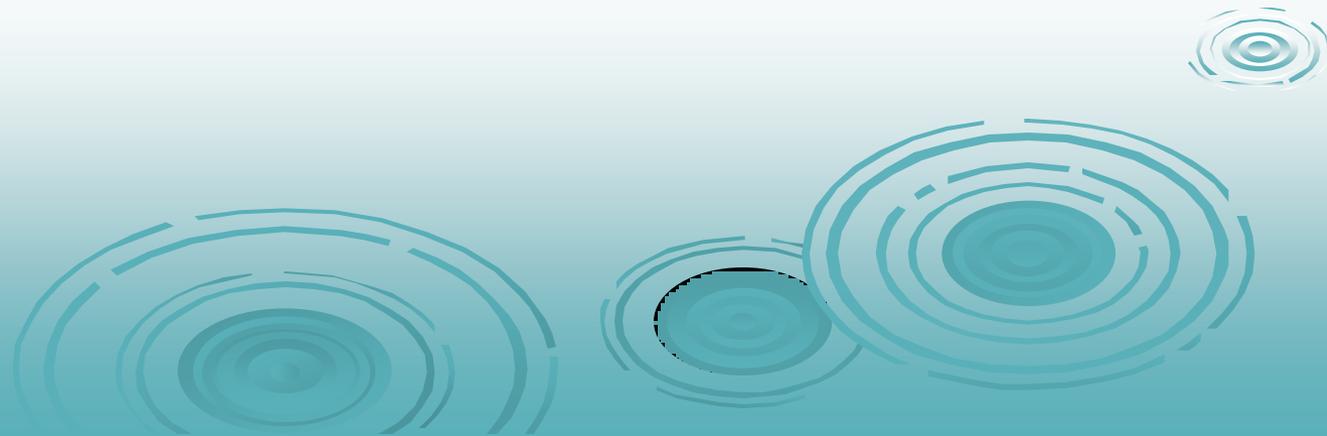
Etat d'avancement sur le bassin de la Somme

- **90 %** du réseau hydrographique couverts
- **28** maîtres d'ouvrage engagés dans une démarche plan de gestion
- **24** programmes en phase de mise en œuvre



Restauration des cours d'eau

La mise en œuvre des travaux



« Somme
Rivières vivantes »

MATAER

Mission d'Assistance Technique pour
l'Aménagement et l'Entretien des Rivières



Mission d'Assistance
Technique

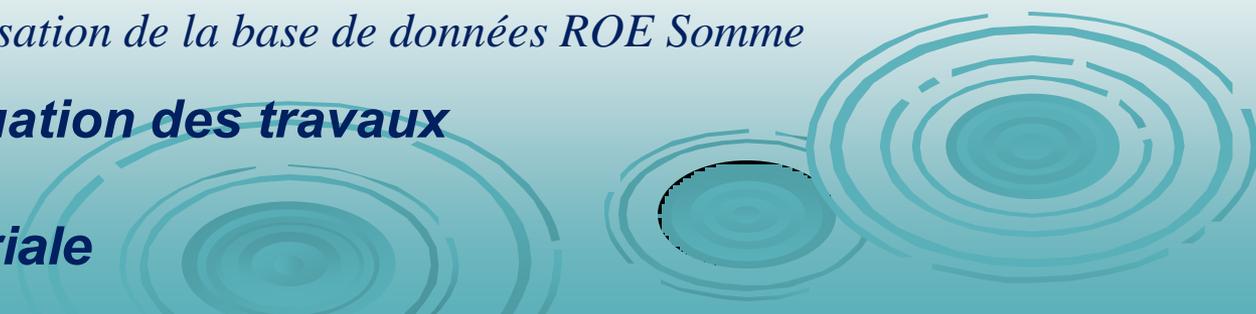


Structures gestionnaires
EPCI, ASA, ...

- ✓ DIG, Dossiers Loi sur l'eau
- ✓ Cahiers des charges, consultation des entreprises
- ✓ Suivi, évaluation des travaux
- ✓ Sensibilisation, information des riverains ...

TRAVAUX

- ❑ **Assistance dans la phase d'instruction réglementaire**
- ❑ **Assistance dans les procédures de consultation des entreprises**
- ❑ **Mise en œuvre et suivi des programmes de travaux**
 - ❖ *Conventionnement avec les bénéficiaires des travaux*
 - ❖ *Planification, suivi et réception des travaux*
- ❑ **Suivi « continuité hydro-écologique »**
 - ❖ *AMO étude « ouvrages prioritaires » (10 ouvrages liste 2 concernés)*
 - ❖ *Suivi/planification des travaux de continuité hydro-écologique*
 - ❖ *Actualisation de la base de données ROE Somme*
- ❑ **Démarche d'évaluation des travaux**
- ❑ **Animation territoriale**



Les principales opérations de restauration

❑ **Restauration de la continuité hydro-écologique**

- ✓ *Effacement/arasement de seuils*
- ✓ *Aménagement d'ouvrage (pré-bassins)*

❑ **Restauration de la dynamique fluviale**

- ✓ *Terrassement des berges, reméandrage*

❑ **Aménagement des berges**

- ✓ *Techniques végétales (clayonnages de saules, boudins d'hélophytes)*
- ✓ *Techniques « mixtes » (pieux-planches végétalisés)*

❑ **Végétalisation des berges**

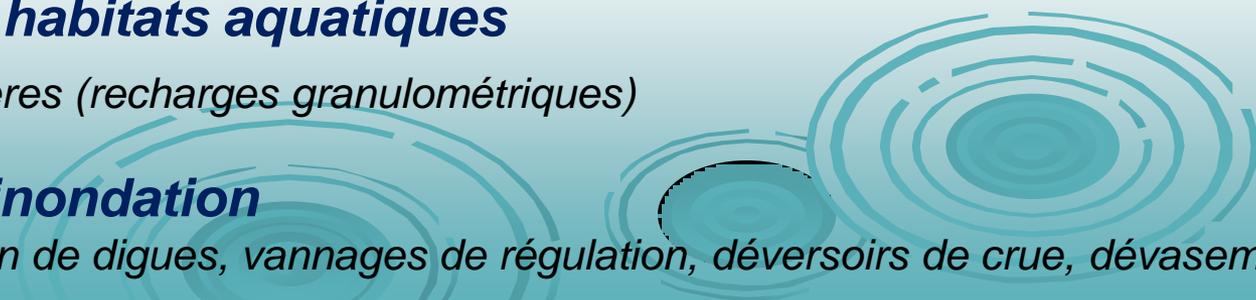
- ✓ *Reboisements (arbres, arbustes), plantation d'hélophytes*

❑ **Diversification des habitats aquatiques**

- ✓ *Restauration de frayères (recharges granulométriques)*

❑ **Gestion du risque inondation**

- ✓ *Restauration-entretien de digues, vannages de régulation, déversoirs de crue, dévasement*



La restauration des cours d'eau

Effacement du déversoir de Poix-de-Picardie



AVANT : Amont de l'ouvrage (effet bief)



APRES : Amont de l'ouvrage 3 mois après les travaux



Déversoir de Poix



Ouverture progressive de l'ouvrage



Stabilisation des rives, plantation d'hélophytes



Démantèlement du déversoir



Ouvrage arasé

La restauration des cours d'eau

Restauration du lit après effacement du vannage du moulin de Guizancourt



AVANT : Amont de l'ouvrage (effet bief)



APRES : Aspect du cours d'eau après travaux



Moulin de Guizancourt



Démantèlement du vannage



Arasement du merlon en rive droite



Mise en place de fascines d'hélophytes



Ouvrage effacé

La restauration des cours d'eau

Mise en place d'un dispositif de franchissement - Rivière Luce



AVANT : Seuil de 35 cm



PENDANT : Mise en place des enrochements



APRES : Création de 3 pré-bassins en enrochements

La restauration des cours d'eau

Restauration de la dynamique fluviale - Rivière Trie



AVANT : Lit mineur rectiligne, écoulement uniforme



APRES : Aspect du cours d'eau 1 an après les travaux



Terrassement des rives, reméandrage



Réduction du chenal, sinuosité accentuée



La restauration des cours d'eau

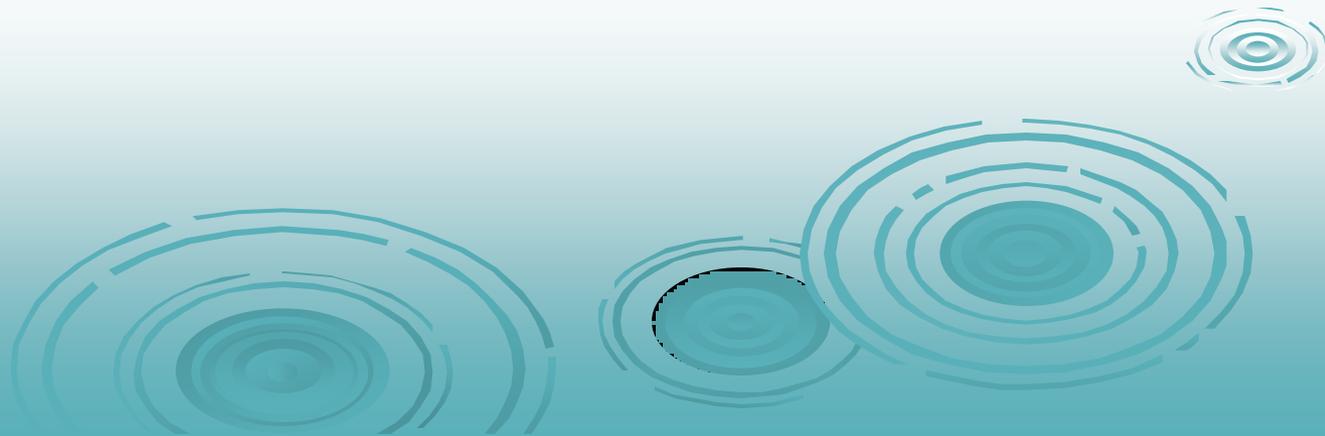
Aménagement de berges Rivière Airaines

Technique utilisée : clayonnage de saules + plantation d'hélophytes



Restauration des cours d'eau

Dispositifs de suivi et d'évaluation



Objectifs

- ✓ Suivi à l'échelle locale (zone de travaux)
- ✓ Suivi à l'échelle globale (cours d'eau)

Travaux de restauration concernés

- ✓ Continuité hydro-écologique (gestion des ouvrages/seuils)
- ✓ Restauration de la dynamique fluviale
- ✓ Restauration de la ripisylve



Mesures de croissance des plantations
(Guyencourt-sur-Noye)



Mesure des vitesses d'écoulement avant
arasement ouvrage (Poix de Picardie)

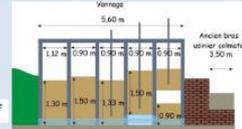
La restauration de la continuité hydro-écologique par l'effacement d'ouvrage



Contexte
Les arrêtés de classement des cours d'eau L214-17 ont été signés le 2 juillet 2012 pour le bassin Artois-Picardie et publiés au journal officiel le 16 février 2013. Ainsi, la rivière Evoissons est classée en liste 2 : obligation de rétablir la continuité hydro-écologique (Sédiments et poissons) pour les propriétaires d'ouvrage dans un délai de 5 ans.

OBJECTIF
Restaurer la libre circulation piscicole pour l'espèce repère du cours d'eau « truite fario » et limiter le rehaussement de la ligne sur la traversée de Guizancourt en période de crue.

DESCRIPTION
Ce moulin est mentionné dès 1806. Il a tout d'abord été un moulin à grain avant d'être équipé en 1902 d'une turbine hydroélectrique. L'ouvrage n'était plus en fonctionnement. Le vannage de décharge était ouvert durant les 4 mois d'hiver par l'ASA de la Selle. Le dernier droit d'eau applicable date de 1922. Il fait état de la demande du propriétaire. L'ouvrage était constitué d'un vannage de décharge composé de 5 vannes. Il était accolé au bras usinier du moulin, aujourd'hui comblé. Un déversoir d'orage se situe latéralement. L'ensemble du bief amont à l'ouvrage se situe dans la commune de Guizancourt et longe la rue du marais. Plusieurs propriétés sont présentes en rive gauche.



PROBLEMATIQUE
En situation fermée, le vannage engendrait un seuil de 0,89 m avec un écoulement de type jet sous vanne. Il s'avère infranchissable pour les salmonidés et présente un impact relativement important sur les capacités de production des Evoissons.

PRECONICTIONS TECHNIQUES
La continuité hydro-écologique a été restaurée par un démantèlement des vannes du déversoir de décharge :

- Ouverture progressive des vannes
- Démantèlement des vannes et des portiques
- Ouverture d'une échancrure dans le seuil résiduel de l'ouvrage : largeur de 0,5 m sur 0,2 m de hauteur
- Mise en place d'un enrochement libre (10 m³) pour protéger les maçonneries sur 8 m
- Restauration de la section d'écoulement du bief amont sur 2 x 110 m : mise en place de boudins d'hélophytes

Syndicat Mixte AMEVA Évaluation des travaux RLC



Effacement de l'ouvrage
Source: AMEVA

❑ Pêches électriques

- ✓ Inventaire des populations piscicoles, évaluation des travaux
- ✓ Plus de 50 pêches réalisées depuis 2010 sur les affluents



Lamproie de Planer



Truite fario



Pêche à l'aide d'un matériel portatif

- ✓ Réalisation d'une plaquette synthétisant les résultats des pêches électriques pour la période 2010-2013, à l'attention des maîtres d'ouvrages, partenaires, AAPPMA...

❑ Objectifs

- ✓ *Avis technique sur les opérations de restauration de la ripisylve*
- ✓ *Conseils de plantations : choix des essences en fonction du sol, modalités d'entretien...*
- ✓ *Communication autour de la restauration de la ripisylve : développement d'outils de communication, visites de terrain...*



Expertise du sol pour le choix des essences



Visite de site aménagé (Deville)



Relevé croissance boisements (Monchy-Lagache)

Merci de votre attention !

Pour tout renseignement sur la restauration des cours d'eau du bassin de la Somme

Bilal AJOUZ

Syndicat mixte AMEVA

32 route d'Amiens

80480 Dury

b.ajouz.ameva@orange.fr

